

Habitation—Loi

lions de dollars. Le plus ridicule, c'est que son budget a été réduit avant même qu'elle ne fonctionne. Bien sûr, on doit cela au budget du 23 juin.

Je manquerais à mon devoir si dans les quelques minutes qui me restent je ne parlais pas du programme de logement des ruraux et des autochtones. La Chambre se souviendra que les deux dernières fois que j'en ai parlé, en février et l'an dernier à l'automne, j'ai demandé au ministre où en était le programme qui selon lui devait permettre la construction ou l'acquisition de 50,000 logements à l'intention des indigènes ou des ruraux en l'espace de cinq ans, cependant qu'un nombre égal de logements devait être renoué. Autrement dit, le nombre de domiciles à la disposition des indigènes dans des zones rurales devait augmenter de 100,000.

Ce programme a été annoncé au début de 1974. J'ai demandé au ministre, en novembre, où il en était, et il a admis que 24 des 50,000 logements prévus avaient été mis en chantier. Il y a un commencement à tout. Or, en février, lorsque j'ai abordé le sujet, j'ai pris quelques renseignements complémentaires auprès des services de renseignements de la SCHL, et l'un des agents de cette société m'a déclaré qu'il n'existait pas de politique appelée politique de logement des autochtones et des ruraux. C'est ce qui m'a poussé à aborder le sujet à la Chambre des communes. J'ai ici une lettre que le précédent ministre m'a adressée à ce sujet, et j'aimerais en lire le paragraphe suivant:

Nous venons d'accorder une subvention de \$219,000 à la BCANSI...

Il s'agit de l'Association des Indiens non inscrits de Colombie-Britannique. Je reprends la lettre:

... pour l'aider à réaliser un service d'allocation de logements. La proposition de cette association prévoit la construction de 3,500 nouvelles maisons, la remise à neuf de 1,750 maisons, et l'achat de 1,750 autres maisons destinées à être revendues ou louées aux indigènes pendant sept ans.

Cette lettre est datée du 30 avril 1974. Voici la suite de ce passage:

Pour l'année en cours, l'association se fixe comme objectif la construction de 200 nouvelles unités et l'acquisition de 200 autres logements déjà construits. Elle espère aussi lancer un vaste programme de rénovation et de remise en état.

Une somme de \$219,000, dont fait mention le ministre, devait servir à réaliser un service d'allocation de logement dans le cadre de ce programme en Colombie-Britannique. J'ai quelque peu suivi l'affaire, et je me suis aperçu que l'on n'avait pas simplement dépensé \$219,000 pour constituer ce service, mais qu'en outre des subventions avaient été allouées par le secrétaire d'État à cette illustre association pour toutes sortes d'autres choses, et qu'en fin de compte pas une seule maison n'avait été construite en Colombie-Britannique à l'intention de ce groupement de personnes.

Disons pour être juste que les 24 unités dont le ministre a parlé en novembre cette année ont effectivement été construites en Colombie-Britannique, et qu'il faut sans doute en attribuer tout le mérite à l'Association des Indiens non inscrits. J'en ai discuté avec le ministre et lui ai exprimé mon souci devant ce gaspillage manifeste d'argent. Je n'étais pas trop inquiet de ce qu'il ne se soit pas construit trop de maisons la première année, mais nulle part dans la province n'ai-je vu un effort réel pour faire démarrer ce programme.

Par suite de mon intervention, on a finalement retiré ce rôle à ce groupe, et en Colombie-Britannique, à l'heure

actuelle, nous avons au moins un système qui fonctionne et qui, cette année, a en fait acheté ou mis au chantier près de 400 nouvelles maisons. Je dois faire honnêtement la part des choses. La province s'en est mêlée. Ces indigènes ne font pas partie de la régie actuelle, mais nous avons deux ou trois personnes très dynamiques qui font partie de cette nouvelle régie du logement et, en outre, nous avons certains administrateurs régionaux de la SCHL qui ont reconnu le besoin, appuient ce groupe et s'efforcent de faire accepter le programme.

Soit dit en passant, ce programme n'est pas encore très populaire à Ottawa. A une réunion hier soir du comité permanent des affaires indiennes et du nord canadien, j'ai demandé au ministre et à son sous-ministre comment le programme s'insère dans leurs activités; ils n'étaient pas entièrement acquis au programme, et ils ne se rendaient pas vraiment compte qu'il pouvait s'appliquer dans les réserves. De toute façon, nous avons clarifié la situation et il se peut que certains de mes collègues et des gens travaillant dans le domaine finiront par étudier le programme d'un peu plus près, en reconnaissant ses possibilités s'il était mis en œuvre à une échelle plus grande d'un bout à l'autre du pays.

Cela me fait peur quand je regarde le pays et que je vois que ce programme ne fonctionne qu'en Colombie-Britannique à l'heure actuelle. Je ne puis, évidemment, reprocher au ministre ou au gouvernement de ne pas avoir présenté ce genre de mesure législative. Mais je les blâme—et je ne puis employer d'autre mot, de sembler vouloir refuser à dessein de renseigner les gens qui pourraient être touchés par ce programme, parce qu'il est important.

● (1630)

Bien que j'aie fait quelques compliments à certains responsables de Colombie-Britannique, j'aimerais parler d'une petite expérience que j'ai faite dans ma circonscription. Un habitant d'une région rurale voisine de la mienne m'a demandé de l'aider à construire sa maison. Le terrain donne sur une route que j'emprunte souvent; j'ai donc décidé de tenter l'expérience.

J'ai passé quelque temps avec sa famille. Il a dix enfants. Ce sont des Indiens assujettis au traité qui habitent sur un terrain situé en dehors de la réserve et loué à la province. Ils n'ont aucun problème financier. C'est une famille très respectable de la région. J'ai estimé l'expérience intéressante. Bien entendu, j'ai averti mon électeur qu'il y a 140,000 personnes dans ma circonscription et qu'il devrait suivre mes indications. Je l'ai accompagné à plusieurs bureaux, notamment au bureau de la Société centrale d'hypothèques et de logement à Prince George. J'ai dit à l'agent de la Société, avec qui je m'entends très bien, que j'avais l'intention de mettre le système à l'épreuve avec mon ami qui habite sur la route Hart en Colombie-Britannique.

J'ai signalé à l'agent que j'avais l'intention de voir à ce que la famille obtienne une maison. Bien entendu, le bureau de la Société centrale d'hypothèques et de logement m'a alors offert toute l'aide possible. Dès mon retour à Ottawa, j'ai reçu un appel téléphonique de mon ami. Je lui avais dit de me mettre au courant de chaque problème, de chaque accrochage. Il m'a signalé qu'un représentant de la Société centrale d'hypothèques et de logement était allé se rendre compte sur place et lui avait déclaré qu'il ne pouvait bénéficier du programme parce qu'il est un Indien assujetti au traité.